

**Monsieur Jean Debeaupuis**  
Directeur général  
Direction Générale de l'Offre de Soins  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Paris le 21 décembre 2012

**N.Réf.** GV/YG/MD/12-634

**Dossier suivi par :** Yves GAUBERT

**Objet :** Projet de circulaire sur le Comité interministériel de la Performance et de la Modernisation des Soins Hospitaliers

Monsieur le Directeur Général,

La Fédération Hospitalière de France, la Conférence des Directeurs Généraux de CHU ont été saisis pour donner un avis sur le projet de circulaire prévoyant la constitution d'un Comité Interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'Offre de Soins Hospitaliers.

En premier lieu, nous nous satisfaisons de la substitution de ce comité au Comité de suivi des risques financiers ainsi qu'au comité national de validation des projets d'investissement. Néanmoins, en dépit du très faible délai de réactions qui nous est laissé, les signataires du présent courrier tiennent à vous adresser plusieurs remarques importantes :

1. D'une manière générale, nous ne pouvons que déplorer le ton à nouveau très stigmatisant vis-à-vis des établissements qui sont systématiquement pointés comme « coupables » a priori de situations où la notion de responsabilité collective devrait davantage prévaloir. Cette circulaire ne nous semble donc pas aller ainsi dans la direction du « Pacte de confiance ».
2. Le seuil retenu pour les projets d'investissement nous semble beaucoup trop faible, concernant les CHU en tout cas. Nous proposons donc de porter ce seuil à 100 M€, incluant les opérations d'équipement qui accompagneraient les programmes immobiliers. Il conviendrait d'ailleurs que la nature des projets visés par ce seuil soit précisée et qu'il soit bien mentionné que cela ne vise qu'une seule et même opération (sous la réserve des équipements citée plus haut).
3. La question des diagnostics partagés CHU/ARS soulève selon nous de réelles interrogations, eu égard au peu de transparence qui a prévalu jusqu'alors dans la gestion de plusieurs dossiers traités au niveau de la Commission de suivi des risques financiers. Nous proposons donc une co-signature du document support avec possibilités pour chaque interlocuteur de mentionner ses points de désaccords. Sur le fond, il nous semble évident que

l'établissement est le mieux placé pour dresser une analyse de la situation qui est la sienne et poser le diagnostic de la problématique qu'il doit affronter. Nous appelons donc à l'inscription dans la circulaire de véritables garanties en matière de transparence, seule à même de garantir un esprit de **confiance**.

Cette même remarque vaut aussi pour les points 3.1 et 3.2 de la circulaire : en effet, la synthèse de la situation doit impérativement être partagée avec l'établissement, de même que la question du Dialogue Social doit être portée dans cette synthèse.

Le même 3.1 fait référence à l'effort budgétaire attendu des établissements pour parvenir à un équilibre financier mais à aucun moment il n'est envisagé que cette situation d'équilibre passe par un accompagnement budgétaire si le déficit structurel est imputable en partie à des facteurs exogènes.

4. Nous insistons également pour que l'établissement soit systématiquement entendu par le comité et qu'il ne s'agisse pas d'une simple possibilité.
5. Nous ne voyons en outre ni l'intérêt ni la justification de la présence de la CNAMTS au sein de cette instance ; nous demandons donc son retrait.
6. Enfin, nous nous interrogeons sur la multiplication des guides alors même que le gouvernement souhaite simplifier les procédures. Ce projet de circulaire prévoyant d'en ajouter un, il nous semblerait opportun d'analyser la pertinence de cette pratique.

Au final, si nous sommes globalement favorables à la constitution de ce Comité nous demandons que le seuil d'examen des investissements soit sensiblement relevé et que la procédure de diagnostic soit entourée du maximum de garanties de transparence pour les établissements, tout particulièrement dans la relation ARS/CHU avec la prise en compte beaucoup plus large de la parole de l'établissement.

C'est à cette condition qu'un véritable climat de confiance pourra être instauré entre les établissements et les autorités régulatrices.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos sentiments les meilleurs.



**Gérard VINCENT,**  
Délégué général de la FHF



**Alain HERIAUD,**  
Président de la Conférence des DG de CHU